Pour votre dossier RQTH

N'oubliez pas :

- un justificatif d'identité
- un justificatif de domicile
- de remplir votre dossier

PÔLE SANTÉ TRAVAIL
Métropole Nord

Membre du RÉSEAU présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Copyright : Service Communication - PÔLE SANTÉ TRAVAIL Lille - Octobre 2023
Crédits photos : istockphoto.com - freepik.com

PÔLE SANTÉ TRAVAIL
Métropole Nord

Je travaille, ma santé se dégrade... COMMENT AGIR ?

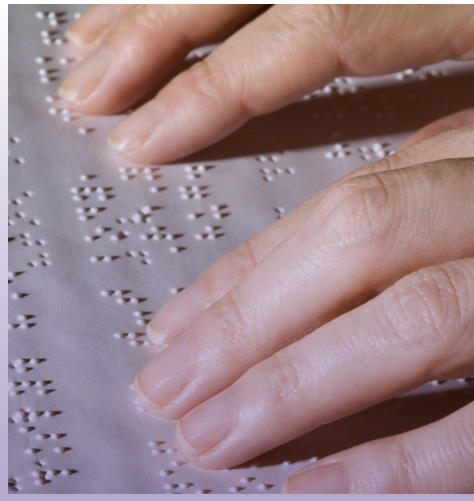

Nous sommes à votre écoute, parlez-en !

Copyright : Service Communication - PÔLE SANTÉ TRAVAIL Lille - Octobre 2023
Crédits photos : istockphoto.com - freepik.com

RÉSEAU présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Octobre 2023

PÔLE SANTÉ TRAVAIL Métropole Nord

Membre du RÉSEAU présanse PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Octobre 2023

Bénéficiez d'un

ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ

En concertation avec le MÉDECIN DU TRAVAIL, LE SALARIÉ, L'EMPLOYEUR

1

J'AI FAIT LE POINT AVEC MON **MÉDECIN DU TRAVAIL...**

2

OBSERVATION DE MON **POSTE DE TRAVAIL...**

3

JE PEUX RÉALISER **UN BILAN DE COMPÉTENCES** OU **UNE FORMATION...**

4

LES DIFFICULTÉS PERSISTENT, **JE DOIS ME RÉORIENTER PROFESSIONNELLEMENT...**

... Dans le cadre d'une VISITE DE PRÉ-REPRISE

- Elle **est réalisée par le médecin du travail** pendant l'arrêt de travail et avant la reprise du travail,
- Elle **est demandée** par le salarié, par son médecin traitant ou le médecin conseil de la **Sécurité sociale**.
- Elle **reste confidentielle** vis-à-vis de l'employeur,
- Elle **permet de repérer les difficultés** possibles lors de la reprise au poste de travail,
- Elle **anticipe** les solutions à mettre en œuvre (aménagement de poste, reclassement à un autre poste...),
- Elle **est suivie de la visite de reprise** qui aura lieu au moment de la reprise effective.

Si mon état le justifie :

Je suis reconnu **TRAVAILLEUR HANDICAPÉ**

Je bénéficie d'un **SUIVI DE SANTÉ ADAPTÉ**

... Pour un AMÉNAGEMENT au poste de travail

Aides financières possibles avec L'AGEFIPH

Aides Agefiph :
sous certaines conditions, dont la reconnaissance travailleur handicapé, l'Agefiph peut apporter des aides techniques et/ou financières au maintien et au reclassement. Ces aides sont connues des professionnels compétents (CAP EMPLOI).

▼

Je reste
dans mon entreprise

Si je souhaite réaliser un BILAN DE COMPÉTENCES, mon médecin peut m'orienter vers PST formation

Comment se déroule le Bilan de Compétences ?

Après un accueil Diagnostic, un Bilan de Compétences peut être proposé par PST formation. Il se déroule sur ou en dehors du temps de travail à raison d'un RDV par semaine **pendant 8 semaines** et pour une **durée totale de 21 à 24 heures.**

Pourquoi choisir PST formation ?

Les Bilans de Compétences chez PST formation sont entièrement réalisés en individuel par un psychologue du travail, en collaboration avec les Médecins de Pôle Santé Travail afin d'évaluer la faisabilité du projet du salarié au regard de sa problématique de santé.

... Je peux élaborer mon PROJET DE FORMATION avec CAP EMPLOI ou PÔLE EMPLOI

Si besoin, un accompagnement par le SSTRN (Service Social du TRavail Nord de France) est possible.

▼

Je recherche un nouveau poste adapté à ma situation médico-professionnelle et à ma santé
dans une autre entreprise